



Dossier d'inscription

5^{ème} édition du Village solidaire dans le cadre de la
Folie des Plantes 2013.

Du 07/09/13 au 08/09/13



www.lapeps.com

La Pep's - La maison neuve - 44850 Le Cellier
Association Loi 1901 - SIRET 509 167 938 00034

contact@lapeps.com - 02 40 25 43 24

La Folie des Plantes se déroulera au Parc du Grand Blottereau le 7 et 8 septembre 2013

La sélection des acteurs de l'ESS présents sur le village solidaire de la Folie des Plantes sera réalisée à partir des informations que vous communiquerez.

Pour permettre une bonne sélection des candidatures, il est important de compléter dans le détail le dossier ci-dessous. Tous les dossiers seront étudiés selon une double entrée :

- ✿ Caractéristiques individuelles des structures et appartenance à l'ESS
- ✿ Cohérence globale, lien avec le thème (green capitale), offre commerciale, diversité des secteurs représentés...

Certains éléments d'information sont susceptibles d'être utilisés dans les supports de communication.

Vous connaître :

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :

E-mail :

N° Siret :

Statut Juridique :

Année de création :

Coordonnées de la personne en charge du suivi du dossier :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Mail :

Téléphone :

✿ Description de l'activité économique de la structure:

- ✿ La dimension commerciale est-elle principale ou secondaire dans votre activité ?

- ✿ En quoi reconnaissez-vous appartenir à l'économie sociale et solidaire ?

- ✿ Le lien avec le végétal et, idéalement avec la thématique de l'édition 2013 «Green Capital » étant nécessaire pour participer au village ESS, comment comptez-vous l'illustrer sur votre stand ?

- ✿ Quels sont les produits que vous envisagez de commercialiser ?

- ✿ Si vous êtes une structure qui commercialise des produits biologiques, merci de joindre à cette fiche une copie concernant vos certificats (qui concerne l'année en cours) et d'expliquer en quelques mots votre démarche :

- ✿ Si vous êtes une structure qui commercialise des produits équitables, merci de joindre à cette fiche une copie concernant vos certificats (qui concerne l'année en cours) et d'expliquer en quelques mots votre démarche (interlocuteurs au sud ou au nord, impacts, durabilité des relations commerciales...) :

✿ **Je suis une association : j'indique mes besoins en table** (dans une limite 2 pour un espace de 3x3m de 4 pour un espace de 6x3m)

-Tables (2m x 0.6m)

✿ **Je suis une association : j'indique mes besoins en chaises** (dans une limite 2 pour un espace de 3x3m de 4 pour un espace de 6x3m)

-Chaises

✿ **Je suis une association : j'indique mes besoins en bancs**

Attention les bancs sont réservés aux associations qui en ont l'usage pour réaliser une animation.

-Bancs

✿ **Je suis une association, j'indique mes besoins en grilles d'expo :**

1 grille

2 grilles

✿ **Votre activité nécessite-t-elle un branchement électrique ?**

Oui

Non

Si oui, descriptif du matériel utilisé et puissance nécessaire en Watt :

.....

A noter : seuls les stands ayant une activité nécessitant obligatoirement une alimentation seront pourvus en électricité. L'alimentation électrique est mise à disposition des exposants à proximité du stand. L'exposant doit prévoir les rallonges en conséquence.

Installation :

Vous vous installerez :

Le vendredi 6 septembre, entre 14h et 19h

Le samedi 7 matin, entre 7h et 10h

Afin de prévoir au mieux votre installation, merci de tenir compte des contraintes organisationnelles énoncées ci-dessous et particulièrement au point « installation ».

Informations pratiques / Règlement :

Caractéristiques des emplacements

Un espace de 3m x 3m ou de 6m x 3m est mis à disposition de chaque exposant.

Accueil

Entrée principale du parc : bd Auguste Péneau

- Vendredi 6 septembre de 14h à 19h
ou
- Samedi 7 septembre à partir de 7h et avant 10 h

Accès à l'emplacement

Le numéro d'emplacement et les accès sont précisés sur le plan de la manifestation qui sera établi en fonction des participations enregistrées.

Installation

Elle doit être terminée le vendredi 6 septembre avant 20h et le samedi 7 septembre avant 10 h. Un plan de prévention sera transmis à chaque exposant pour que l'installation se fasse dans le respect des règles élémentaires de sécurité.

Démontage

Le démontage de la manifestation se fera le dimanche soir à partir de 19h00, après que les visiteurs soient partis. Aucun véhicule n'est accepté sur le village avant 19h30.

Stationnement des véhicules

Tous les véhicules des exposants devront rejoindre le parking réservé à cet effet, avant l'ouverture de la manifestation au public (10 h).

Gardiennage

Une société de surveillance assure le gardiennage du site du vendredi 6 septembre 17 h au lundi 10 septembre 10 h.

Stands, parasols et abris

Pour participer à la Folie des Plantes, vous pouvez :

- venir sans aucun abri
- venir avec votre propre stand, parasol ou abri ou en louer un par vos propres moyens. Attention, il est demandé, aux exposants qui souhaitent installer des abris, d'utiliser des parasols et abris de couleur écru pour conserver une certaine harmonie à la manifestation. De plus, nous vous rappelons qu'en cas d'installation de structure, vous devez impérativement nous fournir à votre arrivée, le procès verbal de solidité et un procès verbal de conformité de normes au feu.
- louer un stand par notre intermédiaire (voir paragraphe « Souhaitez-vous disposer d'un emplacement couvert ? » dans la fiche d'inscription.

Chiffre d'affaires

Pour permettre aux organisateurs d'évaluer l'impact économique de la manifestation, nous serons amenées, à la fin de l'événement, à demander le chiffre d'affaires des exposants du village solidaire, à titre indicatif.

Clôture des dépôts de candidatures le 30/04/2013

Dossier à retourner par courrier à l'adresse suivante :

La Pep's

A l'attention de Mlle. Camille Carré

La maison Neuve

44850 Le Cellier

Téléphone 02 40 25 43 24

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature ou l'exclusion du candidat.

Je certifie exact les éléments renseignés dans ce dossier et je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions de participation au Village solidaire Folie des plantes 2013 du samedi 7 et dimanche 8 septembre 2013.

A _____, le _____.

Signature :

CHARTRE de PARTICIPATION

Les acteurs participent au village ESS de la Folie des Plantes dans un double objectif de vente et de sensibilisation auprès du grand public. Le village ESS de la Folie des Plantes a pour vocation de permettre au grand public de rencontrer les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans leur diversité et de comprendre leurs diverses démarches. 8 articles composent la charte générale de participation au village ESS de la Folie des Plantes. 5 articles viennent compléter cette charte, relatifs aux acteurs du commerce équitable.

1. Acteurs de l'économie sociale et solidaire

Les acteurs présents sont des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire : SCOP, associations, structures d'insertion par l'activité économique, acteurs dans les secteurs du commerce équitable*, du tourisme solidaire et de l'agriculture paysanne locale (durable, bio...), acteurs culturels de proximité, entrepreneurs membres d'une coopérative d'activité et d'emplois, créateurs émergents implantés dans les quartiers, associations ou collectifs engagés dans une démarche de création.

2. Produire et consommer autrement

Les acteurs présents sur le village solidaire s'engagent à produire, créer, commercialiser ... en accord avec les principes de l'économie sociale et solidaire : placer l'humain avant le profit, créer de l'emploi et des richesses localement, consommer et entreprendre autrement, valoriser la coopération plutôt que la concurrence, dans le respect des femmes, des hommes et de l'environnement...

3. Promotion d'une offre de territoire

Les acteurs présents sont implantés pour environ 80 % d'entre-eux dans la métropole Nantes – Saint-Nazaire**, en milieu rural, en ville ou dans les quartiers.

4. Coopération

Les acteurs présents sont libres d'organiser des espaces de vente communs et mutualisés avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire en vue de développer des synergies permettant une présence en continu et de qualité.

5. Transparence et communication

Les acteurs s'engagent à communiquer toutes les informations demandées dans le dossier de candidature aux organisateurs ainsi qu'à être en mesure de les exposer aux visiteurs. Pour cela ils s'engagent à mettre à disposition du public le dossier d'inscription, éventuellement complété d'autres documents explicatifs relatifs à leur organisation et à leur activité (origine des produits, gouvernance, sens de l'activité, objectifs à court, moyen et long terme...). Dans l'idéal, ils sont en mesure de remettre un petit support de communication grand public.

6. Qualité des produits et respect de l'environnement

Les acteurs s'engagent sur la qualité des produits commercialisés dans du village ESS de la Folie des Plantes. Le respect de l'environnement est pris en compte dans le processus de fabrication.

7. Respect des personnes

Les acteurs déclarent qu'aucune sorte de discrimination portant notamment sur le sexe, la culture et la religion ou le handicap n'est pratiquée dans leur entreprise ou chez leurs partenaires. Ils déclarent également que leur activité économique se fait dans le respect de l'identité culturelle de leurs salariés et partenaires.

8. Respect du règlement

Les acteurs présents s'engagent à respecter le règlement mis en place par les organisateurs.

Articles complémentaires, à destination des acteurs du commerce équitable

a. Transparence sur l'organisation de la filière

Les exposants du commerce équitable s'engagent sur la transparence de l'organisation de leur filière, de la production au Sud à la vente au détail au Sud et au Nord ; ils s'engagent à remettre, sur demande, un document expliquant le rôle joué par chaque intervenant dans la filière.

b. Promotion du commerce équitable et sensibilisation du public

Les exposants du commerce équitable déclarent que leur activité repose autant sur la vente de produits que sur la promotion du commerce équitable et la sensibilisation à l'impact au Sud des modes de consommation au Nord.

c. Partenariat avec un collectif démocratique dans les pays du Sud

Les exposants du commerce équitable déclarent travailler avec une organisation collective au Sud où les décisions sont prises de manière démocratique : coopérative, groupement de producteurs ou artisans, organisation villageoise. Les exposants s'engagent à pouvoir fournir des informations sur le mode de fonctionnement interne de leur partenaire au Sud (processus de désignation des dirigeants, participation des salariés, etc.).

d. Durabilité des relations commerciales

Les exposants du commerce équitable déclarent travailler dans la durée avec leurs partenaires au Sud et rechercher la stabilité ou la croissance des partenaires au Sud. Ils s'engagent également à respecter les délais de paiement (préfinancements et règlements) convenus avec le partenaire au Sud.

e. Communication sur l'impact des échanges au Sud

Les exposants du commerce équitable s'engagent à produire sur demande des organisateurs et des visiteurs du marché les documents permettant de mesurer l'impact des échanges au Sud, de montrer l'utilité de l'achat pour le client, ainsi qu'à relayer des témoignages de producteurs partenaires dans la mesure du possible.

*Pour les acteurs du commerce équitable, 5 articles viennent compléter la charte commune

**57 communes – réf. schéma de cohérence territoriale Nantes Saint Nazaire